



Le mot du Président :

L'année 2024-2025 a été une année discrète mais laborieuse pour DCE. L'absence de menace à court terme n'a pas justifié d'action forte et publique. Mais des dossiers lourds, longs et structurants ont été travaillés. Nous avons bien avancé sur un projet de parking saisonnier à l'entrée de la rive droite, les mois qui viennent seront décisifs pour ce dossier qui bouge enfin. Doëlan doit rester calme et authentique, même en saison, et laisser les voitures s'installer anarchiquement n'est pas viable, ni pour les habitants, ni pour les touristes. Nous ne lâchons pas non plus sur le sentier pour relier Clohars à pied, même si les nombreux contacts pris ne permettent pas encore de trouver une solution. Le dossier Jaclin, sur le site de l'ancienne conserverie, est malheureusement au point mort. Nous menons aussi une veille rigoureuse sur les menaces sur notre environnement proche : dangerosité de certains sentiers, qualité de l'eau, révision du PLUi ... cette Lettre vous informe sur tous ces sujets.

Plus que jamais, défendre et améliorer notre cadre de vie et notre joyau doëlanais est l'affaire de tous, DCE est ouvert, rejoignez-nous !

Venez nombreux à notre Assemblée Générale, le 13 août à 17h00 (salle de gauche). Monsieur le Maire nous rejoindra à 18h00 pour échanger sur nos préoccupations.

Un parking saisonnier est possible à Doëlan rive droite.

Après de longues recherches, DCE a réussi à trouver une solution pour que Doëlan dispose d'un parking saisonnier sur la rive droite. Les discussions sont en cours pour finaliser cette possibilité.

Rive droite, Doëlan dispose de quelques places de parking sur le port, sur la Place de la Coopérative, places qui sont suffisantes hors-saison. À Beg An Tour, zone littorale protégée, un petit parking a été agrandi en 2008 pour permettre d'accueillir les voitures des clients de la première navette pour Groix. La liaison a été à nouveau interrompue en 2024, mais le parking était totalement saturé de voitures tôt le matin, et une nouvelle liaison est inenvisageable sans parking supplémentaire, le stationnement étant déjà insuffisant en été sans liaison.

Occasionnellement, les champs près du Moulin de Kerlagat servaient pour les grillades du Port ou le festival RèvOcéans. Le nouveau propriétaire ne souhaite pas continuer cette utilisation ponctuelle, qui générait un gros trafic dans le village et sur la rue du Moulin.

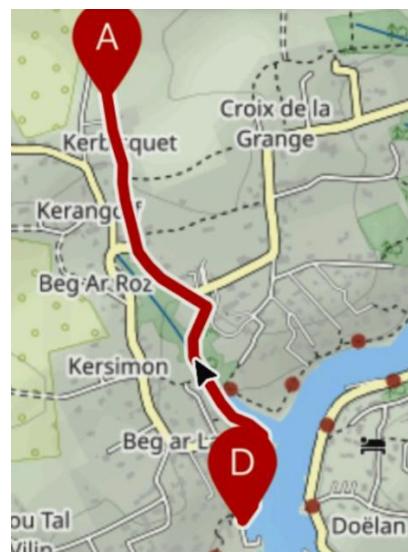
DCE a cherché un terrain situé à l'entrée de Doëlan, qui reste proche du Port, de la ria et de la côte, afin de permettre aux nombreux visiteurs en été de découvrir les sites, sans pour autant laisser les voitures perturber, voire mettre en danger, les riverains et les promeneurs.

Le terrain de Kerbisquet, route de Kerviglouse, répond à tous les critères ; Il est juste à l'entrée de Doëlan, il est à la croisée immédiate des sentiers vers la Chapelle et le Pont Du, vers la Grange, vers la Côte et vers le Port dont il est à 13 minutes à pied (contre 11 minutes pour Kerlagat).

Parking Kerlagat



Parking Kerbisquet



Le stationnement serait saisonnier, sans aménagement particulier, hormis l'accès des voitures, la sécurisation du parcours vers le Port, et la végétalisation le long des deux maisons qui jouxtent, pour lesquelles il convient de limiter les nuisances.

Le terrain est constitué de plusieurs parcelles, qui appartiennent à plusieurs propriétaires, dont Monsieur Prima, qui en assure aujourd'hui l'entretien. Il s'est dit prêt à prêter ce terrain à l'usage de parking saisonnier. Le dossier est présenté à la Mairie fin juillet. Nous aurons donc un premier retour pour l'Assemblée Générale.

Ancien sentier piétonnier Doëlan-St Jacques

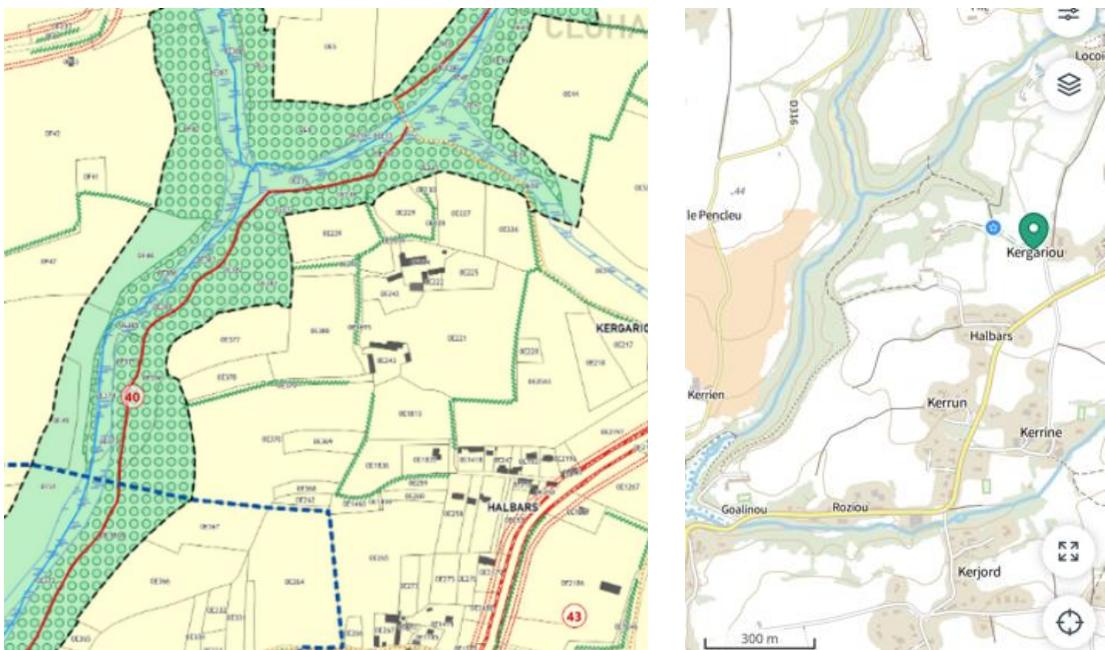
La lettre DCE publiée en octobre 2024, évoque l'histoire du sentier piétonnier reliant Doëlan (bois d'amour) au bourg de Clohars (Locoic - St Jacques). L'article relate la rupture de la partie du parcours entre Kergariou et le bois d'amour depuis la fin de la décennie 1990 et l'attente de la population concernant le rétablissement de ce cheminement historique et patrimonial.

Comme l'attestent les cartes IGN, autrefois il était possible de suivre le sentier jusqu'à Kergariou vihan au nord du vallon, zone encaissée et très humide du fait de la confluence des deux ruisseaux et de l'émergence de la grande source.

Pour rejoindre la partie encore ouverte du cheminement jusqu'à St Jacques, le seul parcours le long du talus surplombant le ruisseau, dépendant de Kergariou vrás, suffirait puis selon les propositions bifurquer :

- soit vers Halbars avec une rupture par la route D16 pour rejoindre Kervec ;
- soit vers Kergariou vrás pour rejoindre Kervec."

Notre propos n'est pas de contester les droits des propriétaires privés, encore moins d'inciter qui que ce soit à le faire. DCE réitère son souhait de pouvoir échanger avec un représentant de chaque SCI propriétaire sur les solutions qui pourraient être envisagées.



Révision du PLUi engagée par Quimperlé Communauté avec les élus des 16 communes pour le mettre en conformité avec le Schéma de Cohérence Territoriale sur notamment la réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers selon les prescriptions réglementaires "climat" et la limite imposée par le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires. Cela implique une évolution du règlement écrit et graphique.

DCE portera une attention particulière aux modifications du zonage, aux changements de destination, emplacements réservés,

Selon le calendrier publié par Quimperlé Co, le projet révisé doit être arrêté fin 2025, puis soumis aux partenaires institutionnels début 2026, avant la consultation publique prévue courant 2026 en vue d'une approbation finale fin 2026.

Affaissement du sentier portuaire rive droite au niveau de Beg ar Lann

En contrebas de l'ancienne pension de famille, un élargissement du passage est possible en façonnant l'espace enherbé le long du muret, sous réserve que la haie ne déborde pas du jardin.



Eau 'potable et santé' : au titre du principe de précaution, il est nécessaire d'identifier en toute transparence les portions de canalisation de distribution de l'eau en PVC. Chacun pour sa commune peut vérifier la qualité de l'eau du robinet contrôlée par l'ARS sur le site www.eaupotable.sante.gouv.fr.

Cependant l'ARS ne contrôle pas le CVM -chlorure de vinyle monomère - (max autorisé 0,5g/l) puisque le taux de CVM dépend des zones desservies par des portions de canalisations en PVC installées jusqu'aux années 1980. Le prélèvement doit donc s'effectuer sur le réseau à risque aux points de distribution des abonnés concernés, notamment ceux situés en fin de distribution.

La gestion de l'eau 'potable' relève désormais des compétences de Quimperlé Communauté. Le réseau de distribution d'eau potable est cartographié pour chaque commune au PLUi, sans distinction des matériaux utilisés (acier, ciment, fonte grise ou ductile, PVC vieux et PVC récent). Les abonnés n'ont donc pas connaissance des éventuelles portions en PVC potentiellement toxiques. La fréquence de cancers du foie et du pancréas dans certaines communes a incité les abonnés à réclamer la transparence sur les portions de réseau à risque et l'analyse du taux de CVM au robinet dans les zones concernées.

DCE souhaite que les éventuelles portions à risque (PVC vieux) du réseau de distribution d'eau potable sur la commune soient portées à la connaissance des Cloharsiens afin que des analyses puissent être effectuées, là où le CVM pourrait se concentrer.

Sylvie Charlot, notre amie, nous a quittés fin avril. Elle est arrivée à Doëlan il y a quelques années et très vite elle s'est investie dans le tissu associatif et dans les relations avec ses voisins.

Elle s'est impliquée fortement dans DCE et notamment dans plusieurs actions :

- La réfection du sentier côtier en dessous du restaurant Le Trois Mâts
- La restauration des lavoirs et la préservation des chemins creux
- La liaison avec l'association Eaux et Rivières de Bretagne
- Le chemin piétonnier de Doëlan à St Jacques

Sylvie s'impliquait fortement dans toutes les actions ; elle était aussi la trésorière de notre association. Elle était très attachante et nous manquera beaucoup.

Sylvie lors d'une manifestation de DCE



Assemblée Générale de DCE le 13 août 2025 à 17 heures

À la Maison des Associations

Émail DCE : asso.dce@gmail.com

blog : <https://dce-doelan-clohars.fr/>